



**Rapport 2024 relatif à l'état d'accessibilité
du cadre bâti, des espaces publics et des transports
tenant lieu de document de suivi des Ad'ap cadre bâti
n°073 065 15 D 0472 et n°073 081 15 D 0470**

**Commission intercommunale pour l'accessibilité
de la communauté d'agglomération Grand Chambéry
du mardi 13 mai 2025**

Sommaire

Préambule

1/ Instances de concertation

1/1/ Commission intercommunale pour l'accessibilité

1/2/ Groupe de travail

2/ Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap

- Résultats 2024
- Rappel des engagements des bailleurs sociaux

3/ Etat d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports

3/1/ Cadre bâti

- Eléments de bilan de l'Ad'ap
- Nombre d'ERP du cadre bâti accessibles
- Communication externe sur l'accessibilité aux ERP de Grand Chambéry

3/2/ Voirie

- Travaux réalisés en 2024
- Etudes en cours

3/2/ Transports

- Services de transports en commun de l'agglomération chambérienne
- Programmation réajustée des aménagements de quais de bus
- Programmation de mise en accessibilité des arrêts de bus
- Matériel roulant
- Information aux usagers
- Service de transport dédié 'Synchro Access'
- Formation du personnel
- Sensibilisation du personnel
- Création et mise à jour régulière du guide d'accessibilité
- Groupe de travail organisé

Préambule

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, et conformément à l'obligation faite aux Etablissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire regroupant 5 000 habitants ou plus de se doter d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité, les élus de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry ont créé ladite commission dont les missions sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Établir un rapport annuel d'accessibilité
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Au-delà de l'obligation réglementaire, Grand Chambéry a souhaité que la Commission intercommunale pour l'accessibilité contribue plus largement à inclure la réflexion sur le handicap dans les actions et projets portés par la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 a créé les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Dans un souci de simplification et en accord avec les services de l'Etat, un seul et même document est élaboré, tenant lieu à la fois de rapport annuel sur l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports et de suivi de l'Agenda d'accessibilité programmée pour le cadre bâti.

Il fait l'objet d'un avis de la Commission intercommunale pour l'accessibilité avant validation par le Conseil communautaire.

1/ Instances de concertation

1/1/ Commission intercommunale pour l'accessibilité

La Commission intercommunale pour l'accessibilité s'est réunie le 13 mai 2025 et a été sollicitée pour donner un avis sur le rapport 2024 relatif à l'état d'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports tenant lieu de document de suivi des Ad'ap « cadre bâti » n°073 065 15 D 0472 et n°073 081 15 D 0470.

1/2/ Groupes de travail

Un groupe de travail a été organisé le 18 février 2025. Il avait pour objet de présenter le nouveau contrat de Délégation de service public Transports et les évolutions du réseau à compter de l'été 2025. Il a également abordé le service Synchro Access'. L'ensemble des associations concernées par ce service de transport de l'agglomération ont été invité.

2/ Recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap

Il appartient à la Commission intercommunale pour l'accessibilité d'organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap.

Définition

Selon l'article R*111-18-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), l'accessibilité des bâtiments d'habitation permet aux habitants et aux visiteurs de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer avec la plus grande autonomie possible. Dans les usages de classification du patrimoine, la notion d'accessibilité s'applique à la chaîne de déplacement de l'entrée de la parcelle à la porte palière du logement.

Dans le cadre du recensement Répertoire du parc locatif social (RPLS) et de l'élaboration des conventions d'utilité sociale, les bailleurs sociaux ont réalisé un renseignement de l'offre de logements accessibles.

Depuis 2020, le recensement de l'offre de logements accessibles est effectué sur cette base.

Résultats 2024

A l'occasion du recensement pour l'année 2022, une nouvelle méthode a été mise en place qui compte désormais 6 catégories au lieu de 3 :

- 00 : Logement non accessible et non adapté aux fauteuils roulants
- 11 : Abords du logement accessibles mais logement non adapté aux fauteuils roulants
- 12 : Abords du logement accessibles et logement adaptable aux fauteuils roulants
- 13 : Abords du logement accessibles et logement adapté aux fauteuils roulants
- 19 : Abords du logement accessibles aux fauteuils roulants et donnée au niveau du logement non disponible
- 99 : Aucune donnée disponible

La modification porte notamment sur la précision de logement adapté / adaptable aux fauteuils roulants alors que le recensement précédent prenait en compte seulement la présence d'aménagement(s) dans le logement pour faciliter l'autonomie.

Le millésime 2024 a fait apparaître certaines erreurs, les statistiques ont été ajustées en lien avec un bailleur social.

Il en ressort les résultats suivants :

Logements sociaux du parc public conventionnés au 01/01/2024 sur Grand Chambéry	Nombre de logements	Pourcentage
00 : Logement non accessible et non adapté aux fauteuils roulants	5 648	39 %
11 : Abords du logement accessibles mais logement non adapté aux fauteuils roulants	1 428	10%
12 : Abords du logement accessibles et logement adaptable aux fauteuils roulants	318	2 %
13 : Abords du logement accessibles et logement adapté aux fauteuils roulants	325	2 %
19 : Abords du logement accessibles aux fauteuils roulants et donnée au niveau du logement non disponible	4 942	34 %
99 : Aucune donnée disponible	1 854	13 %
Total	14 515	100%

En 2023, 237 logements ont été mis en service.

Logements mis en service 2023	Nombre de logements
Barberaz	90
Barby	36
Bassens	28
Chambéry	28
Cognin	22

Jacob-Bellecombette	5
La Motte Servolex	28
Total	237

Logements mis en service 2023	Nombre de logements
00 : Logement non accessible et non adapté aux fauteuils roulants	85
11 : Abords du logement accessibles mais logement non adapté aux fauteuils roulants	28
13 : Abords du logement accessibles et logement adapté aux fauteuils roulants	111
19 : Abords du logement accessibles aux fauteuils roulants et donnée au niveau du logement non disponible	6
99 : Aucune donnée disponible	7

Rappel des engagements des bailleurs sociaux

Au-delà du recensement de l'offre, les trois principaux bailleurs locaux présents sur le territoire de Grand Chambéry (Cristal Habitat, Savoisiennne Habitat, OPAC Savoie) s'engagent pour le logement accessible et adapté, l'augmentation du nombre de logements accessibles et la prise en compte du vieillissement. Concernant l'augmentation du nombre de logements accessibles, Cristal Habitat, l'OPAC de la Savoie et Savoisiennne Habitat, détenant 94% du parc social, ont réalisé leur Convention d'utilité sociale (CUS). Ce document stratégique précise la politique de l'organisme pour la période 2019 / 2025.

Grand Chambéry s'est associée à cette démarche et a souhaité en être signataire.

Dans ces CUS, les bailleurs sociaux se sont engagés sur une augmentation du parc de logements accessibles, notamment au sein du parc social existant.

3/ Etat de l'accessibilité du cadre bâti, des espaces publics et des transports

La loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 « habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes en situation de handicap » a créé les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap).

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes en situation de handicap ainsi qu'un certain nombre de décrets sont venus apporter des précisions concernant ces agendas d'accessibilité programmée à produire.

3/1/ Cadre bâti

En septembre 2015, la communauté d'agglomération Chambéry métropole a élaboré et déposé auprès du Préfet un Agenda d'accessibilité programmée pour le cadre bâti concernant 6 ERP (Le Phare, la patinoire de Buisson Rond, la piscine de Buisson Rond, la piscine du Stade le gymnase Boutron II, les locaux associatifs de pôle santé de Mérande) sur une durée de 3 ans (2016 / 2018).

L'Ad'ap a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation en date du 27 novembre 2015.

En septembre 2015, la communauté de communes Cœur des Bauges a également déposé son Ad'ap pour 4 ERP (le gymnase du Châtelard, la Chartreuse d'Aillon, les vestiaires de football de Lescheraines, le centre de vacance du Sorbier). Son plan d'action prévoyant 2 périodes de travaux (2015 / 2017 et 2018 / 2020) a été approuvé le 26 novembre 2015.

Eléments de bilan de l'Ad'ap

Parmi les 6 établissements propriété de Grand Chambéry concernés par l'Ad'ap, 4 ont fait l'objet de travaux parfois conséquents et ont été rendus accessibles : Le Phare, la patinoire de Buisson Rond, la piscine de Buisson Rond, le gymnase de Boutron II.

Les travaux de mise en accessibilité de la Chartreuse d'Aillon consistent en la création d'une place de stationnement adaptée. Ces travaux sont intégrés au projet de parking plus global dont l'aménagement vise à améliorer la sécurité aux abords du site en permettant une dépose bus sans retournement, en créant des places de stationnement pour les véhicules légers et à requalifier les abords sur le plan paysager.

L'aménagement global représente un investissement important non passé en phase opérationnelle.

Nombre d'ERP du cadre bâti accessibles

Il n'y a pas eu d'évolution par rapport à l'année précédente.

Etablissements référencés	Bâtiments accessibles	Bâtiments non accessibles *
25	23	2
100 % des surfaces	98 %	2 %

* Musée de la Chartreuse d'Aillon, bâtiment stade de neige de la station Margériaz

Communication externe sur l'accessibilité aux ERP de Grand Chambéry

En 2021, Grand Chambéry a poursuivi le travail de structuration des données sur ses ERP dans une optique de dématérialisation. L'intégration des données sur la plateforme Accès libre est effective depuis 2022.

Accès au site : <https://acceslibre.beta.gouv.fr/>



3/2/ Voirie

La loi du 11 février 2005 prévoit la réalisation de Plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), ainsi que des schémas directeurs d'accessibilité des services de transports publics.

Le diagnostic ainsi que l'élaboration du schéma d'accessibilité sont de la compétence des communes et non de la Communauté d'agglomération, sur l'ensemble des voiries situées sur le territoire communal (y compris voiries d'intérêt communautaire).

L'agglomération est par contre maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité sur les voiries d'intérêt communautaire.

Travaux réalisés en 2024 : 9 aménagements sur 5 communes

→ Commune de La Ravoire

- Route de Challes : requalification totale de la route départementale n°1006 - Tranche 2 : giratoire de la Trousse et création de liaisons piétonnes en périphérie (montant des travaux réalisés 3 600 000 € TTC)
- Avenue du Pré Renaud : création d'une piste cyclable, sécurisation de la traversée cycles et piétons au carrefour, installation de dispositifs de feux sonores (montant des travaux réalisés 528 000 € TTC)

→ Commune de Chambéry

- Avenue de la Grande Chartreuse : sécurisation des cheminements des modes actifs, mise en conformité des arrêts bus (montant des travaux réalisés 522 000 € TTC)
- Avenue des Landiers : mise en accessibilité de l'arrêt de bus Landiers Sud et création de bandes cyclables (montant des travaux réalisés 633 600 € TTC)

→ Commune de Saint Baldoph

- Route d'Aprémont – section Nord : sécurisation et mise en accessibilité des continuités piétonnes, modernisation de l'éclairage public (montant des travaux réalisés 740 000 € TTC)

→ Commune de La Motte Servolex

- Rue Denis Papin : sécurisation des cheminements piétons, création de stationnements (montant des travaux réalisés 340 000 € TTC)

→ Commune de Bassens

- Rue Centrale : création d'un giratoire, aménagement de trottoirs PMR, mise en accessibilité de l'arrêt Galion (montant des travaux réalisés 1 081 200 € TTC)

NB : Les montants d'opération indiqués n'intègrent pas seulement des travaux de mise en accessibilité, mais aussi l'opération globale d'aménagement.

Etudes en cours : 8 études en cours concernant 3 communes

→ Commune de Chambéry:

- Boulevard de Bellevue, section amont (au droit de la rue de Stalingrad) : aménagement de trottoirs, mise en accessibilité de l'arrêt Stalingrad, réfection de chaussée
- Place Caffé – Place Monge : aménagement de trottoirs larges et sécurisés, mise en accessibilité de l'arrêt Préfecture, rénovation de l'éclairage public, réfection des revêtements
- Rue de Chantabord : création d'un trottoir au droit du giratoire du service des eaux

→ Commune de La Ravoire:

- Route d'Aprémont : sécurisation du carrefour Villette (collège), sécurisation des cheminements et traversée cycles et piétons
- Rue de Joigny : création d'un trottoir le long du nouveau lotissement
- Rue de Joigny : création d'une traversée piétonne sécurisée au droit de l'impasse Saint-Gras
- Rue Archimède : création d'un trottoir à l'angle de la rue Archimède (locaux entreprise R'CAM)

→ Commune de Saint Baldoph:

- Route d'Aprémont : sécurisation du carrefour des Crauses, aménagement de cheminements piétons

Mise en conformité des feux tricolores

Pour les personnes mal voyantes ou non voyantes, un dispositif sonore indiquant la couleur du feu et la traversée piétonne équipe actuellement 28 carrefours sur 57 relevant de la compétence de Grand Chambéry.

3/3/ Transports

Service de transports en commun de l'agglomération chambérienne

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des transports publics pour les personnes en situation de handicap et ses décrets d'application ont permis un assouplissement de la loi du 11 février 2005.

Au vu de la restructuration du réseau de transports urbains, une prorogation d'un an du dépôt du Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SD-ADAP), soit au plus tard le 26 septembre 2016, a été accordée par le Préfet de la Savoie suite à la demande de la communauté d'agglomération.

Le projet de SD-ADAP des services de transports en commun de Grand Chambéry a recueilli un avis favorable de la Commission intercommunale pour l'accessibilité du 2 mai 2016, a été approuvé par le Conseil communautaire de Grand Chambéry du 13 juillet 2016 et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation en date du 17 janvier 2017.

La réalisation de ce document s'est inscrite dans une démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs concernés, notamment les services de l'Etat et les membres de la Commission intercommunale pour l'accessibilité dont font partie les associations représentant les personnes en situation de handicap.

Conformément au cadre réglementaire, le projet de SD-ADAP comporte quatre actions :

- Programmation de mise en accessibilité des quais bus ciblés comme prioritaires
- Accessibilité du matériel roulant
- Formation des personnels en lien avec les usagers en situation de handicap
- Information adaptée des usagers

Programmation réajustée des aménagements de quais de bus

En 2024, 15 quais ont été aménagés, portant le nombre de quais bus aménagés à 394 sur un objectif à terme de 520.

Au 31 décembre 2024, 394 quais répondent déjà aux règles d'accessibilité soit 75,8% de l'objectif total et sont situés sur 16 communes, principalement en zone urbaine. Ce pourcentage est légèrement inférieur à l'année dernière à cause de l'extension du réseau de bus sur de nouveaux secteurs au Monts et au Biollay.

Arrêts accessibles	Nombre de quais aménagés par an	Total cumulé de quais aménagés	Pourcentage de quais aménagés
2007	2	2	0.4%
2008	4	6	1.2%
2009	4	10	1.9%
2010	30	40	7.7%

2011	25	65	12.5%
2012	25	90	17.3%
2013	27	117	22.5%
2014	30	147	28.3%
2015	28	175	33.7%
2016	45	220	42.3%
2017	17	237	45.6%
2018	34	271	52.1%
2019	21	292	56.2%
2020	13	305	58.7%
2021	14	319	61.3%
2022	30	349	67.1%
2023	30	379	72.9%
2024	15	394	75.8%
2025	0	394	75.8%
2026	0	394	75.8%
2027	0	394	75.8%
2028	0	394	75.8%
2029	0	394	75.8%
2030	0	394	75.8%

Les impossibilités techniques avérées identifiées et qui ont fait l'objet d'une autorisation par la Préfecture de Savoie (largeur de quai réduite par manque de place disponible) sont les suivantes :

- Tessonnière à La Motte-Servolex
- Stade Mager à Chambéry
- Bissières à Chambéry
- Muses galantes à Jacob-Bellecombette
- Ancolies à Jacob-Bellecombette

Programmation de mise en accessibilité des arrêts de bus

Une proposition de programmation sur la base des arrêts prioritaires a été validée en Commission intercommunale pour l'accessibilité du 25 septembre 2017. Cette programmation est ajustable pour tenir compte des contraintes et arbitrages budgétaires, de l'adaptation de la programmation à la réalité des besoins ainsi que des coûts réels des aménagements livrés.

Ont été réalisés notamment les arrêts :

- Collège Saint-François, Stalingrad et Pagnon à Chambéry
- Ficologne à Saint-Baldoph
- Galion et Longefand à Bassens
- Chambotte à Barberaz.

Matériel roulant

100% des bus sont accessibles conformément à la réglementation nationale en vigueur et ce depuis le 1er septembre 2016. Cela représente 86 véhicules.

Grand Chambéry poursuit le renouvellement de son parc de bus : l'achat de nouveaux bus est prévu entre 2024 et 2027.

Information aux usagers

Le personnel Synchro Bus est sensibilisé au signalement des éventuels dysfonctionnements :

- Du matériel embarqué pour l'information voyageurs à bord des bus (bandeau lumineux, annonce sonore à l'intérieur ou à l'extérieur des bus, écran TFT),
- Des mobiliers connectés (borne information voyageur, e-papers, DAT, écran, totem).

De e-papers ont été installés depuis 2020. Ces tablettes numériques affichent le temps d'attente avant l'arrivée des prochains bus. Elles disposent d'une annonce sonore à destination des usagers malvoyants. 34 arrêts en sont maintenant équipés.

Pour mémoire, le réseau dispose aussi des équipements suivants :

- Site internet et application mobile accessible
- Information sonore et visuelle à bord des bus et à l'extérieur des bus
- Information sonore et visuelle sur les quais au niveau des bornes d'information voyageurs
- 6 distributeurs automatiques de titres de transports accessibles

Le site web, mise en service en décembre 2021, utilise la norme W3C qui permet d'être lisible par les outils des personnes malvoyantes. Un projet d'optimisation du contenu du site est en cours pour qu'il soit intégralement accessible (données des arrêts accessibles dans le plan interactif, description textuelle des images).

Le site internet synchro.grandchambery.fr a fait également l'objet d'un audit RGAA 4.1.

Le RGAA permet de contrôler l'accessibilité d'un site et de ses contenus suivant les normes internationales de l'accessibilité numérique connues sous l'appellation de WCAG.

Les résultats de cet audit, réalisé par Actigraph, et les pistes d'amélioration qui en découlent ont été connus en janvier 2024 :

- 61% des critères du RGAA version 4 sont respectés
- Le taux moyen de conformité du site s'élève à 62,5%.

Une déclaration d'accessibilité a été établie le 21 janvier 2023 et mise à jour le 09 janvier 2024.

Elle est en ligne sur le site internet.

Service de transport dédié Synchro Access'

Le service Synchro Access' est un service de transport de porte à porte, sur réservation, dédié aux personnes en situation de handicap moteur ou visuel et dans l'incapacité d'utiliser seules le réseau de transports urbains de l'agglomération chambérienne.

Durant l'année 2024, 16 230 voyages ont été organisés.

Ce service compte environ 700 usagers adhérents, dont 384 l'utilisent au moins une fois par an.

En moyenne, on décompte environ 1 350 courses par mois.

Résultats de la qualité de service pour l'année 2024 :

- Accueil et réservation téléphonique : 100% de conformité (objectif fixé à 87%)
- Ponctualité : 87,5% de conformité (objectif fixé à 84%)
- Comportement conducteur : 100% de conformité (objectif fixé à 90%)

Formation du personnel

→ Formation des nouveaux agents

Remise d'un livret d'accueil, découverte de chaque service avec une présentation de la démarche qualité ainsi qu'une sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap

Formation à l'utilisation des rampes PMR des véhicules avec consigne de réaliser un essai à chaque prise de service et de signaler tout dysfonctionnement notamment des outils d'information des voyageurs, information vocale et visuelle à bord des véhicules et aux arrêts

→ Formation continue obligatoire (FCO) des conductrices / conducteurs

Exercice d'accostage aux arrêts, utilisation de la rampe PMR, intervention de la responsable Qualité/Accessibilité, consigne sur l'accueil des personnes en situation de handicap à bord des véhicules

47 personnes formées

→ Formation « Accueil des voyageurs en situation de handicap »

Non réalisée en raison du manque de disponibilité de l'Association des paralysés de France

→ « Bien accueillir et accompagner les publics fragiles »

Formation suivie par la responsable Qualité/Accessibilité.

→ Formation « Tous Clients »

32 salariés formés (185 salariés formés en 2023)

Thème : prendre conscience du parcours client, travailler des réflexes comportementaux pour assurer une relation de service optimale, s'investir et s'épanouir dans la relation de service au client

Sensibilisation du personnel

→ Actions et événements réguliers

Semaine de l'accessibilité (événement interne) avec :

- Organisation d'un quizz sur l'accessibilité et le handicap
- Distribution d'un marque-pages avec quelques images du langage des signes
- Rencontre avec deux intervenants non-voyants, Roméo Carroccia et Cindy Asselin, et un chien guide d'aveugle afin d'échanger avec le personnel Synchro et effectuer une mise en situation permettant de découvrir les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien

→ Outil de signalement et de suivi des dysfonctionnements (QR code Synchro + clients)

L'objectif est d'avoir une prise en compte rapide des problèmes rencontrés en exploitation et par les clients sur le réseau Synchro Bus, de suivre les actions mises en place et d'améliorer le service.

→ Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap

Formation organisée pour tous les nouveaux agents et / ou suite à une longue absence ou demande de disponibilité

Intervention lors de la formation continue obligatoire des conducteurs (tous les 5 ans)

→ Action quotidienne

Accompagnement individuel mis en œuvre systématiquement suite à une non-conformité constatée via les contrôles réguliers de la qualité de service ou d'une réclamation : présence sur le terrain, contrôle des outils aux arrêts et à bord des bus (e-papers, borne d'information, distributeur de titre, annonce sonore, bandeau lumineux, écran dièdre)

Création et mise à jour régulière du guide d'accessibilité.

Le guide permet aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap de se repérer et comprendre les différents aménagements sur le réseau.

Il présente les outils et les services pour organiser les déplacements sur le réseau Synchro Bus.

Groupes de travail organisés

Un groupe de travail a été organisé le 18 février 2025. Il avait pour objet de présenter le nouveau contrat de Délégation de service public Transports et les évolutions du réseau à compter de l'été 2025. Il a également abordé le service Synchro Access'. L'ensemble des associations concernées par ce service de transport de l'agglomération ont été invité.